

Réunion publique du vendredi 24 octobre 2008

Fosses septiques

1311 chemin de Russan

Présents :

Nîmes Métropole : Bernard Bergogne, Gérard Rival, Chantal Raynaud.

Mairie de Nîmes : Bernard Jourclin, Hélène Martin, Robert Poudevigne, Jacky Raymond

SAUR : 3 personnes dont 2 « techniciens » chargés des contrôles

10 comités de quartier : Russan, Camplanier, Cigale, Villeverte, Planette, Ventabren, Garrigues Nord. Vacquerolles, Croix de Fer, Gazelle

Habitants : Plus de 200 dans la salle et bien d'autres à l'extérieur.

Nous attendons le Zénith avec impatience !

Objet :

Répondre aux nombreuses interrogations des usagers sur : le bien-fondé des contrôles ? leurs coûts ? leurs technicités ? leurs périodicités ?

Pierre-Marie Chaze, Président du Comité Russan, nous accueille et rappelle brièvement le but de cette réunion organisée par la DIVAQ en réponse au front de mécontentement engendré par les premiers contrôles des installations d'assainissement non collectifs (fosses).

Gérard Rival rappelle que, les assainissements non collectifs sont au nombre de 37 500 sur Nîmes et 93 000 sur l'ensemble de Nîmes Métropole ce qui représente 1/3 des foyers non reliés au tout-à-l'égout.

Il nous annonce les 6 points qui seront développés au cours de la réunion :

- 1 – Pourquoi un diagnostic maintenant ?
- 2 – Comment s'effectuent ces contrôles ?
- 3 – Quelle suite donner à ces diagnostics ?
- 4 – La facture de 123 € est-elle un impôt ou une taxe ?
- 5 – Peut-on imaginer le tout-à-l'égout pour tous ?
- 6 – Sommes-nous pénalisés par un assainissement non collectif, remplit-il sa mission ?

Chantal Raynaud commence une projection de différents tableaux reprenant notamment la réglementation sur l'assainissement non collectif à partir de la loi sur l'eau 92-3 du 3 janvier 92 qui sera suivi de nouvelles obligations en décembre 2006, notamment ces fameux contrôles à faire avant le 31 décembre 2012.

A partir de 2012 le diagnostic de contrôle sera à fournir obligatoirement lors d'une vente.

Vu la bronca qui s'élève, la présentation des tableaux est interrompue, pour répondre aux questions qui fusent.

Ci-dessous les questions les plus pertinentes et les réponses apportées :

1 - Pourquoi la SAUR ?

Réponse : Suite à un appel d'offre, elle intervient dans le cadre d'une délégation pour Nîmes Métropole.

Remarque : les techniciens de la Saur remettent lors du contrôle un dossier « SAUR » avec coller dessus des propositions pour vidange et entretien. de la Pub, oh !

2 - Pourquoi si tard ?

Réponse : Le SPANC a été créé en 2005, il était difficile d'agir plus vite Nîmes Métropole étant en pleine structuration.

3 - Pourquoi les contrôles ne tiennent aucun compte de la spécificité des terrains de garrigue (nature du sol, relief, plantations), de la date de construction, des différents type de fosses, des certificats de conformité ?

Réponse : Aucune.

Remarque : visiblement les 2 petits jeunes chargés des contrôles ont été parachutés après une formation très, très légère, il est nécessaire de confier ces contrôles complexes à des techniciens aguerris et ouverts, et éviter l'application de règles stéréotypées absurdes dans certains cas.

4 – Pourquoi 123 €, lorsque d'autres villes, exemple Toulouse, demandent 3 fois moins et peuvent même faire ces contrôles gratuitement ?

Réponse : Par un tableau qui ventile les 123 € demandés, 56 € pour la SAUR, 12 € pour le logiciel reste 55 € pour le fonctionnement du SPANC.

Remarque : 12 € x 37 000 nîmois = 444 000 € c'est le logiciel de la NASA ! Et en ce qui concerne les frais de fonctionnement, pourquoi ne pas employer les techniciens du service de l'assainissement de la ville de Nîmes, qui ont supervisé jusqu'à présent les visites de conformité. (il semble qu'ils n'aient plus les compétences vis à vis de Nîmes Métropole) Un service comme le SPANC, ne peut être à la seule charge « des habitants sans tout-à-l'égout », nous payons les mêmes impôts et taxes diverses que tous les nîmois et nous n'avons pas de transports publics cohérents, d'éclairage public, de raccordement correct au téléphone fixe, d'ADSL, de TNT.

EN RÉSUMÉ : *Nous ne sommes pas contre les contrôles qui peuvent éviter des pollutions, mais nous voulons des contrôles fiables et logiques et ne pas être taxé de 123 € pour des contrôles arbitraires , c'est trop cher et injuste, surtout si ces contrôles doivent se renouveler tous les 4 ans comme cela nous a été dit !*

Gérard Rival reprend la parole :

Il existe actuellement 3 catégories d'assainissement non collectif :

A – Mâzet ancien sans rien ou avec une installation très défectueuse ; un danger pour l'environnement, les voisins, la santé publique.

B – Des installations qui fonctionnent bien quoique anciennes et vidangées régulièrement.

C – Des installations qui demandent à être optimisées dans le cadre du développement durable.

Les questions reviennent les remarques fusent :

La taille des fosses doit-elle tenir compte du nombre de pièces ou nombre d'habitants ?

Les rapports ou diagnostics seront suivis par qui ? Qui les établit ? Qui les signe ? Pas de concordance entre le rapport de visite et le diagnostic envoyé, aucune explication donnée.

Comment prouver la pollution ?

Si des travaux de mise en conformité sont nécessaires, quelle subvention peut-on avoir ?

Qu'en est-il des recommandations européennes applicables en 2012 (seulement 10 % de rejet accepté) ? Comment le vérifier ?

Pourquoi sommes nous taxés alors que notre pollution n'est certainement pas pire que celle « des raccordés au tout-à-l'égout » qui rejettent eaux usées et eau pluviales ensemble dans une station d'épuration qui déborde gaiement à chaque orage ? Surtout que les réseaux d'assainissement et d'eau de la ville « basse » sont loin d'être étanches, il suffit de creuser un trou pour le voir.

Des réponses toutes faites ne peuvent satisfaire tous les cas qui se présentent en garrigue. Concernant la santé publique, pourquoi la ville se sert de produits très nocifs pour nettoyer les chemins ?

Nous payons trop d'impôts et de taxes, nous ne voulons pas une nouvelle fois être des « cochons payeurs », surtout qu'il n'est pas prouvé que nous sommes des « cochons pollueurs ».

Gérard Rival reprend la parole :

Je vous propose d'aller sur le terrain pour voir comment les contrôles se passent. OK c'est déjà une bonne chose.

Chantal Raynaud nous commente un tableau comparatif de coût entre assainissement collectif concernant 2 secteurs de garrigue et non collectif :

Assainissement collectif :

Amenée du tout-à-l'égout 15 000 € + branchement réseau 1 000 € + travaux privés 1 000 à 3 000 € + vidange/ désinfection 250 à 300 € TOTAL 17 750 à 19 750 €.

Soit 3 300 € au minimum à la charge du propriétaire puisque dans le cas d'une maison en contre bas il sera nécessaire d'installer une pompe de relevage (entretien à prévoir et attention aux coupures de courant). S'ajoute à cela la redevance assainissement de 1,20 € au m³ d'eau à raison de 200 m³ l'an cela représente encore 240 €.

Assainissement non collectif :

Coût de la fosse y compris travaux et drainage environ 6 000 à 8 000 €.

Vidange tous les 4 ans 250 à 300 € +contrôle tous les 4 ans 123 € !

EN CONCLUSION :

Il est décidé d'organiser une réunion sous forme de table ronde regroupant tous les comités de quartiers, des responsables de la mairie de Nîmes et de Nîmes Métropole, le

Vendredi 14 novembre à 14 H.

dans les bureaux de Nîmes Métropole au Colisée

Pour préparer cette table ronde, une réunion de concertation est organisée le

Lundi 10 novembre à 18 H.

Dans la salle de « La Gazelle » route d'Uzès

Cette réunion sera suivie d'un apéritif dînatoire.